



# Procès Verbal du Bureau Communautaire

**Jeudi 3 octobre 2024**

**SERVICES GÉNÉRAUX**

**PÔLE DÉVELOPPEMENT**

SERVICES :

CULTURE

ECONOMIE & AGRICULTURE

ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE

ACTION SOCIALE & MOBILITÉ

TOURISME

PETITES VILLES DE DEMAIN

HABITAT

SANTÉ

**PÔLE**

**MARCHÉS PUBLICS,  
DOMAINE JURIDIQUE ET  
CONTENTIEUX**

**PÔLE**

**RESSOURCES HUMAINES**

SERVICES :

GESTION DU PERSONNEL

ATELIER ET

CHANTIER INSERTION

SÉCURITÉ & PRÉVENTION

**PÔLE FINANCES**

**PÔLE TECHNIQUE**

SERVICES :

ASSAINISSEMENT

DÉCHETS MÉNAGERS

VOIRIE

BÂTIMENT

GEMAPI

URBANISME

TRAVAUX

L'an deux mille vingt-quatre, le Jeudi 3 octobre, à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Serge CAILLOT.

**Présents :**

Serge CAILLOT, Antoine-Audoin MAGGIAR, Michel MULOT, Annick BERTRAND, Marie-Claire RANVIER, Didier BOURLON, Pierre TISSIER-MARLOT, Michel MARIE, Jean-Christophe SAVE

**Absents excusés :** David BONGARD, Dominique STRIESKA, Jean-Paul LAMBOURG, Serge DUCREUZOT

**Étaient également présents :** Maëlle GRANGEON, DGS.

**Secrétaire de séance :** Jean-Christophe SAVE

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 13
- Présents : 9
- Procurations : 0
- Qui ont pris part à la délibération : 9

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

- Personnel : recrutement, renouvellement de contrat, RIFSEEP.
- Marchés : EPI, maîtrise d'œuvre des travaux de l'étang de chèvres.
- Bâtiment : adhésion à la Garantie d'Origine via le groupement d'achat d'énergie porté par le SIEEEN.
- Action sociale : avenant CTG, convention PEDT, convention chèques mobilité.
- Transition : récupérateurs d'eau.
- Culture : avenant à la convention avec la Maison de la culture.
- Santé : maison de santé de Moulins-Engilbert, bail emphytéotique pour la santé de santé de Luzy.
- Voirie : Groupement de commande réparation ouvrages d'art / Adhésion CEREMA, maîtrise d'œuvre travaux 2025, Délégation de maîtrise d'ouvrage pour Alluy (Pont de la route de Brinay).
- Finances : décision modificative relative à l'étang de chèvres.
- Transfert de la compétence eau potable : situation de la commune de Chiddes.
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

**Liste des Délibérations du 3 octobre 2024**

Numéro	OBJET	DECISION DU BUREAU
2024-111	Adoption du compte-rendu du bureau communautaire du 5 Septembre 2024	Approuvée
2024-112	Personnel : Renouvellement de contrat : Gardien de déchetterie - Service Déchets Ménagers	Approuvée
2024-113	Personnel : Renouvellement de contrat : Cheffe de projet Petites Villes de Demain – Pôle Développement	Approuvée
2024-114	Marchés Publics : Maîtrise d'œuvre des travaux de l'étang de Chèvres	Approuvée
2024-115	Action Sociale : Avenant à la convention Territoriale Globale 2019-2023	Approuvée
2024-116	Action Sociale : Convention pour le projet Educatif de Territoire (PEDT) 2023-2026- de Luzy	Approuvée
2024-117	Action Sociale : Convention chèques mobilité avec la société Taxi-Cercy	Approuvée

\*\*\*\*\*

**Approbation du procès-verbal**

**2024-BU-111**

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier bureau communautaire.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du bureau communautaire du 5 septembre 2024.

### Recrutement

#### Chef de projets PVD Cercy la Tour / Luzy

Monsieur le Président explique que la commission d'embauche pour le poste de chef(fe) de projets petites villes de demain sur le secteur de Luzy et Cercy la Tour a retenu la candidature de Monsieur Albin-Baptiste MABICKA MABICKA qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour un CDD 3.3 alinéa 2 de 18 mois.

Pour rappel, la CCBLM perçoit 75% de FNADT pour ce poste jusqu'en 2026, participe à hauteur de 10 000€ annuel et le reste à charge est divisé par deux pour les communes.

#### Agent de développement enfance jeunesse et mobilité– Pôle Développement

Monsieur le Président explique que la commission d'embauche du 30 août 2024 a reçu 3 candidats et a retenu celle de Monsieur Valentin DUCZENKO qui a des connaissances du fonctionnement des collectivités territoriales puisqu'il travaille actuellement au CD de l'Allier en inclusion et en mobilité.

Monsieur Valentin DUCZENKO a décliné notre offre car elle ne correspond pas à son projet professionnel. Le pôle RH a relancé l'offre début septembre 2024. Une nouvelle commission d'embauche se tiendra rapidement.

#### Ambassadeurs du tri

Monsieur le Président informe que Monsieur Baptiste BRASSEUR ne souhaite pas renouveler son contrat pour raisons personnelles. Un appel à candidature va être publié.

### Renouvellement de contrats

#### Gardien de déchetterie – Service déchets ménagers

**2024-BU-112**

Monsieur le Président explique que le contrat 3.3 alinéa 2 de Monsieur Nicolas GRAVADE, gardien de déchetteries, au grade d'adjoint technique depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021, s'achève le 31 octobre 2024.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le renouvellement le contrat de Monsieur Nicolas GRAVADE pour une durée d'un an au 1<sup>er</sup> novembre 2024.**

#### Cheffe de projet Petites Villes de Demain – Pôle développement

**2024-BU-113**

Monsieur le Président explique que le contrat 3.3 alinéa 2 de Madame Maïté POURBAIX, cheffe de projet PVD sur le secteur de Chatillon-en-Bazois et Moulins-Engilbert, au grade de rédacteur depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2023, s'achève le 30 novembre 2024.

Les maires des deux communes ainsi que Monsieur Baptiste PERRIER, encadrant de l'agent, souhaitent un renouvellement pour une durée de deux ans.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le renouvellement Madame Maïté POURBAIX pour une durée de deux ans au 1<sup>er</sup> décembre 2024.**

## **Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : réévaluation de l'IFSE**

Monsieur le Président explique qu'un travail de réévaluation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) a été entrepris depuis quelques mois. Un groupe de travail a été constitué avec des élus et des représentants du personnel. Les fonctions de chaque agent ont fait l'objet d'une cotation selon une grille de critères. Ensuite, des propositions de réévaluation ont été faites : taux d'augmentation du point d'indice et le taux de la GIPA depuis 2018. Les montants de l'IFSE sont indiqués par groupe de fonction.

### *Projection du diaporama*

Considérant que les montants plafonds de l'IFSE votés en conseil communautaire,

Considérant le travail réalisé par le groupe de travail,

Considérant les crédits budgétaires disponibles,

**Le bureau communautaire retient la proposition intégrant une réévaluation de l'ISFE selon l'augmentation du point d'indice de la fonction publique.**

**Le Président procédera à la mise en place de cette réévaluation de l'IFSE par arrêté individuel pour les agents de la CCBLM.**

## **Marchés**

### **Equipement de Protection Individuelle (EPI)**

Monsieur le Président explique qu'une consultation a été organisée pour une prestation de fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les agents de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan (Nièvre).

Il est souhaité une démarche de rationalisation des commandes d'équipements de protection individuelle et d'équipements divers, afin de faire bénéficier des agents de la Communauté de Communes d'équipements acquis au meilleur rapport qualité/prix.

L'ensemble de la prestation est réparti en trois lots :

- Lot 1 : Vêtements haute visibilité et de travail
- Lot 2 : Chaussures
- Lot 3 : Autres EPI (gants, têtes, etc.)

La consultation a été publiée, les offres reçues le 17 septembre, et l'analyse est en cours (dossiers techniques, essais des échantillons).

A ce stade, elle peut être résumée ainsi :

<b>Lot 1 Vêtements de travail</b>	<b>Marché EPI</b>				
Dépenses moyennes/an budgets 2021/2023	<b>8 017,86 €</b>				
<b>Entreprise</b>	<b>Prix HT / an</b>	<b>Note prix / 50</b>	<b>Total HT 3 ans</b>	<b>Total TTC 3 ans</b>	<b>Remarques</b>
VP EQUIPEMENTS GIRAULT ROY	7 670,66 €	40,86	<b>23 011,97 €</b>	27 614,36	
AUX TRAVAILLEURS REUNIS	6 268,34 €	50,00	<b>18 805,02 €</b>	22 566,02	Prix logo 1 couleur, total logo 5 couleurs : 19 446,23 € / 3 = 6 482,08 €

<b>Lot 2 chaussures</b>	<b>Marché EPI</b>				
Dépenses moyennes/an budgets 2021 à 2023	<b>1 588,17 €</b>				
<b>Entreprise</b>	<b>Prix HT / an</b>	<b>Note prix / 50</b>	<b>Total HT 3 ans</b>	<b>Total TTC 3 ans</b>	<b>Remarques</b>
SERVET DUCHEMIN	1 528,96 €	36,24	<b>4 586,88 €</b>	5 504,26	BPU pondéré
VP EQUIPEMENTS GIRAULT ROY	1 511,63 €	36,66	<b>4 534,90 €</b>	5 441,88	BPU pondéré
TRENOIS DESCAMPS	2 083,38 €	26,60	<b>6 250,15 €</b>	7 500,18	BPU pondéré
AUX TRAVAILLEURS REUNIS	1 108,33 €	50,00	<b>3 325,00 €</b>	3 990,00	BPU réel

<b>Lot 3 autres EPI</b>	<b>Marché EPI</b>				
Dépenses moyennes/an budgets 2021 à 2023	<b>884,88 €</b>				
<b>Entreprise</b>	<b>Prix HT / an</b>	<b>Note prix / 50</b>	<b>Total HT 3 ans</b>	<b>Total TTC 3 ans</b>	<b>Remarques</b>
SERVET DUCHEMIN	1 751,94 €	47,80	<b>5 255,83 €</b>	6 307,00	
VP EQUIPEMENT GIRAULT-ROY	1 768,57 €	47,35	<b>5 305,72 €</b>	6 366,86	
TRESNOIS DESCAMPS	1 675,00 €	50,00	<b>5 025,01 €</b>	6 030,01	
AUX TRAVAILLEURS REUNIS	1 899,79 €	44,08	<b>5 699,36 €</b>	6 839,23	Prix logo 1 couleur, avec couleurs : 1 911,24

<b>Récapitulatif avant dossiers techniques</b>	<b>Budget moyen</b>	<b>Offre moins disante</b>	<b>Solde</b>
Lot 1	8 017,86 €	6 268,34 €	- 1 749,52 €
Lot 2	1 588,17 €	1 108,33 €	- 479,84 €
Lot 3	884,88 €	1 675,00 €	790,12 €
<b>Total</b>	<b>10 490,91 €</b>	<b>9 051,67 €</b>	<b>- 1 439,24 €</b>

Il faut maintenant achever l'analyse technique des dossiers, mais, en principe, ce marché pourrait faire réaliser des économies à la CCBLM, les prévisions de besoin pour le lot 3 en particulier étant assez larges par rapport aux commandes déjà effectuées.

Le dossier sera soumis à la CAO du lundi 14 octobre. Le marché global dépassant les 25 000 € HT.

**Il sera proposé au conseil communautaire d'attribuer le marché d'équipement de protections individuelles.**

## **Maîtrise d'œuvre des travaux de l'étang de chèvres**

**2024-BU-114**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a obtenu suite à une négociation un accord transactionnel avec l'assureur de l'entreprise défailante au titre de la garantie décennale.

- Au titre de la garantie décennale, une prise en charge de 75 936 € déduction de la franchise de 3 835,16 €, soit une proposition de 72 100,84 €.
  - Une somme de 5 000 € pour le préjudice de jouissance et les frais d'avocat.
  - Une prise en charge des frais d'expertise de 4 603 €.
- Soit un total de 81 703.84 €.

Un dossier de demande d'autorisation de vidange de l'étang a été déposé auprès de la DDT (réponse sous 2 mois).

Il semble opportun de préparer dès à présent une consultation pour faire réaliser les travaux (coût d'objectif récemment chiffré par devis : 46 000 € HT). Pour des raisons de responsabilité, d'assurance, et de technicité, un maître d'œuvre est indispensable.

Le pôle commande publique a préparé un dossier de consultation, qui dispose notamment des missions suivantes :

- Réalisation d'un batardeau pour exécution des travaux avec mise en place d'un filtre en paille, pour rétention des particules sablo-argileuses
- Reprise du radier de part et d'autre du moine, avec l'encastrement de la traverse basse, équipée de pates de scellement. Le radier comportera, à chacune de ses extrémités, une bêche destinée à prévenir les affouillements.
- Curage du canal de décharge
- Reconstitution du sol de part et d'autre du radier en dalles de pierres appareillées, rejointoyées au mortier de ciment.

Celle-ci devra se dérouler :

- Après autorisation de la Direction Départementale des Territoires, suivant dossier déposé en août, autorisation qui devrait être obtenue avant la fin du mois de novembre 2024.
- Lors de conditions météorologiques favorables, qui pourraient être au printemps 2025.

Le dossier complet de consultation sera présenté à la CAO du lundi 14 octobre.

Une décision modificative est prévue au prochain conseil communautaire.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à lancer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'étang de chèvres.**

## Adhésion de la CCBLM à la Garantie d'Origine via le groupement d'achat d'énergie porté par le SIEEEN

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan a décidé d'adhérer au groupement d'achat d'énergie porté par le SIEEEN, conformément à la délibération adoptée lors du Conseil Communautaire du 2 novembre 2023.

Le SIEEEN, en sa qualité de coordonnateur, a consulté les fournisseurs d'électricité début 2024. Trois lots sur cinq ont été publiés et attribués cet été pour la fourniture d'électricité du 01/01/2026 au 31/12/2028. Trois fournisseurs ont été retenus, pour notre cas, ce sont les lots 1 et 2 qui ont été attribués à ENGIE. Le reste des lots ne nous concerne pas ou seront publiés fin 2025.

Il est proposé aux membres de ce groupement de bénéficier d'une électricité d'origine renouvelable attestée par des certificats de Garantie d'Origine (GO).

Cette option, payante, doit être mobilisée auprès d'ENGIE dans un délai très court par les membres pour optimiser le coût des certificats de garantie d'origine. Si la CCBLM souhaite prendre la Garantie d'Origine, nous serons amenés à choisir un des paliers 0%, 25%, 50%, 75% ou 100% de GO via un formulaire en ligne. Ce taux sera identique à l'ensemble de nos compteurs, par lot, sur la période 2026-2028. Cette décision est engageante sur toute la durée du marché et inclura les nouveaux points de livraison. Il ne sera plus possible de souscrire à des garanties d'origine en cours de marché.

**Si nous souhaitons disposer de certificats de Garantie d'Origine, il sera nécessaire de répondre avant le 15/10/2024.** Dans le cas contraire, nous n'avons rien à faire.

Le prix des certificats de garantie d'origine par année est le suivant :

Surcoût garantie origine lot n°1 (€HT/MWh) : 3.38 en 2026  
3.48 en 2027  
3.56 en 2028

### Tarifs 2026 lot n°1

BTSUP - Année de livraison 2026						
Poste horosaisonnier h	Définition	Heure pleine de saison haute (h = HPSH)	Heure creuse de saison haute (h = HCSH)	Heure pleine de saison basse (h = HPSB)	Heure creuse de saison basse (h = HCSB)	Unité
PO <sub>2026</sub> (h)	Coefficient comprenant les coûts de gestion, les provisions pour risques et la marge commerciale du titulaire du MS pour 2026	91,10	77,34	21,70	22,71	€/MWh
α <sub>2026</sub> (h)	Coefficient multiplicateur applicable au prix de la part Base pour 2026 et pour le poste horosaisonnier h	0,6263	1,5565	0,6233	1,5565	sans dimension
γ <sub>2026</sub> (h)	Coefficient multiplicateur applicable au prix de la part Peak pour 2026	0,3737	0,5565	0,3767	0,5565	sans dimension

Surcoût garantie origine lot n°2 (€HT/MWh) : 3.54 en 2026  
3.64 en 2027  
3.77 en 2028

## Tarifs 2026 lot n°2

BTMNF Base - Année de livraison 2026			
Poste (hors saisonnier h)	Définition	Sans différenciation temporelle (h = SDT)	Unité
PO <sub>2026</sub> (h)	Coefficient comprenant les coûts de gestion, les provisions pour risques et la marge commerciale du titulaire du MS pour 2026	56,27	€/MWh
CO <sub>2026</sub> (h)	Coefficient multiplicateur applicable au prix de la part Base pour 2026 et pour la part hors saisonnier h	0,8471	sans dimension
PK <sub>2026</sub> (h)	Coefficient multiplicateur applicable au prix de la part Peak pour 2026	0,1529	sans dimension

## Estimation

	Lot 1	Lot 2	Lot 1	Lot 2	Lot 1	Lot 2	Lot 1	Lot 2
	100%		75%		50%		25%	
Surcoût 2026	630 €	800 €	472.50 €	600 €	315 €	400 €	157.5 €	200 €
Surcoût 2027	650 €	820 €	487.5 €	615 €	325 €	410 €	162.5 €	205 €
Surcoût 2028	670 €	850 €	502.5 €	637.5 €	335 €	425 €	167.5 €	212.50 €

L'estimation est basée sur le périmètre de CC BAZOIS LOIRE MORVAN intégré au Groupement et sur ses consommations de 2023.

**Le bureau communautaire ne souhaite pas adhérer à la fourniture d'énergie sous garantie d'origine.**

## Action sociale

### Avenant à la Convention Territoriale Globale 2019-2023

2024-BU-115

M. Jean-Christophe SAVE, conseiller communautaire délégué à l'action sociale, explique que le conseil communautaire du 07/03/2024 a validé le principe de la signature de la nouvelle Convention Territoriale Globale, document cadre qui donne la ligne directrice sur la thématique de l'enfance – jeunesse pour le territoire. La signature de ce document permet également les financements « Bonus Territoire » de la CAF.

Il était prévu un renouvellement au cours de l'année 2024. Or, la CAF nous a informé que la CNAF (niveau national) a donné de nouvelles orientations budgétaires intégrant notamment un dégel du Bonus territoire pour l'ALSH.

Mais, pour bénéficier de ce dégel, il est préférable de passer à la nouvelle CTG à partir de 2025. Environ 7 000 € sont en jeu pour le territoire.

La proposition serait de signer un avenant de prolongation à la CTG actuelle intégrant l'année 2024. La nouvelle CTG serait signée début 2025 (au lieu de fin 2024) afin d'être effective en 2025. Elle serait signée pour la période 2025-2029.

Cette proposition ne modifie pas le calendrier de construction de la future CTG.

La commission action sociale est favorable sur ce principe.

L'avenant est présenté.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer l'avenant à la Convention Territoriale Globale 2019-2023 pour prolonger celle-ci jusqu'en 2024.**

### **Convention pour le Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2023-2026 de Luzy 2024-BU-116**

M. Jean-Christophe SAVE, conseiller communautaire délégué à l'action sociale, explique la commune de Luzy et ses partenaires (commune de Luzy, écoles et centre social) ont travaillé sur un « Projet Educatif de Territoire » pour les années 2023-2026.

La CCBLM ayant la compétence « enfance-jeunesse », elle doit être signataire du document. Ce document apporte des financements notamment en termes d'encadrement pour le centre social de la part de la CAF pour les mercredis après-midi.

Il n'y a pas d'impact financier pour la CCBLM.

Le document est présenté.

**Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention pour le Projet Educatif De Territoire de Luzy.**

### **Convention chèques mobilité avec la société Taxi-Cercy 2024-BU-117**

M. Jean-Christophe SAVE, conseiller communautaire délégué à l'action sociale, explique, dans le cadre du dispositif « Chèque Mobilité », il est proposé de conventionner avec la société « Cercy Taxi – SAS LEGLISE à partir du 01/10/2024.

La convention est présentée.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,**  
**- approuve la convention pour les chèques mobilité avec la société Taxi-Cercy**  
**- autorise Monsieur le Président à signer la convention.**

## **Transition écologique**

### **Aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie**

M. Antoine-Audoïn MAGGIAR, conseiller communautaire délégué à la transition écologique, explique que, dans le cadre du règlement « Aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie 2024 » voté le 14/12/2023, 10 nouveaux dossiers ont été reçus complets depuis le conseil communautaire du 13 juin 2024 : voir le tableau ci-dessous.

Numéro du dossier	Nom	Prénom	Entre prise	Adresse	CP	Commune	Nombre de cuves achetées	Taux d'intervention	Total factures TTC	Montant versé CCBLM	Date demande
9	ROY	Marie Claude		4 Chemin de Neuilly Champrobert	58370	LAROCHEMILLAY	2	50%	224,60 €	95,00 €	17/06/2024
10	WALDHOBER	Jereon		6 chemin de Cheptendléu	58370	LAROCHEMILLAY	1	50%	150,00 €	50,00 €	17/06/2024
11	SOU	Valérie		6 rue de Chamnot	58110	BRINAY	2	50%	179,98 €	90,00 €	29/06/2024
12	LAMIRAULT	Sophie		1350 chemin du Chagnot	58110	MONT ET MARRE	1	50%	79,95 €	39,98 €	31/07/2024
13	LARIVE	Vincent		1457 Chemin du Chagnot	58110	MONT ET MARRE	1	50%	79,95 €	39,98 €	31/07/2024
14	FROMAGER	Patrice		7 Route de Millay	58370	LAROCHEMILLAY	1	50%	150,00 €	50,00 €	15/09/2024
15	FROMAGER	Thomas		10 Route de Millay	58370	LAROCHEMILLAY	1	50%	150,00 €	50,00 €	15/09/2024
16	GARIN	Georges		35 chemin des Chaumes	58290	SERMAGES	1	50%	228,07 €	50,00 €	16/09/2024
17	LAUDRIN	Joselyne		80 Chemin de la Chaume Perchoix	58290	SERMAGES	1	50%	100,00 €	50,00 €	09/09/2024
18	STRIKWERDA	Oscar		4 rue des Bagelles	58170	LUZY	1	50%	119,00 €	50,00 €	25/09/2024

**Il sera proposé au conseil communautaire d'attribuer les subventions conformément au tableau ci-dessus.**

## Culture

### Avenant à la convention avec la Maison de la culture

M. Annick BERTRAND, conseillère communautaire déléguée à la culture, explique que conformément à la convention triennale 2023-2025 signée avec « La Maison », il est prévu un avenant annuel qui précise le nombre de spectacles et le montant de la participation annuelle de la CCBLM.

Pour la saison 2024-2025, 11 spectacles sont prévus (dont 3 déplacements en bus à Nevers), soit l'ensemble de la proposition « côté jardin » de la Maison, avec une participation de la CCBLM à hauteur de 15 000 €.

L'avenant est présenté au document.

Voici la programmation 2024-2025 :

Dans la peau de Cyrano - Nicolas Devort  
**Fours, MJLC - 20 heures - Vendredi 27 septembre.**

L'Amour n'a pas d'âge - Didier Goupil / Théâtre de L'Echappée belle  
**Millay, salle des fêtes - 16 heures - Dimanche 24 novembre.**

Perchés ! Les chanteurs d'oiseaux. Johnny Rasse - Jean Boucault  
**Luzy, salle Marcel Joyeux - 20 h - Samedi 14 décembre.**

Le mariage forcé. Molière - Cie 800 litres de paille  
**Cercy-la-Tour, Centre culturel François Mitterrand - 20 h - Vendredi 17 janvier.**

Melting Tof - TDF théâtre  
**Sermages, salle socio-culturelle. 20 h - mercredi 12 février.**

Des fois je hurle aux vents - Cie un château en Espagne  
**Châtillon-en-Bazois, salle MJC. 20 h – samedi 22 mars.**

L'Heure Espagnole - Quatuor à cordes et guitares

**Saint-Honoré-les-Bains, chapelle des Thermes. 18 h – dimanche 18 mai.**

Nous on n'a rien vu venir - Cie La Superette  
**Avril – scolaires.**

Ainsi que 3 déplacements en bus.

## Santé

### Maison de santé de Moulins-Engilbert

Monsieur le Président explique que, suite à notre demande, la préfecture nous a informé de l'attribution d'une subvention complémentaire pour l'extension de la maison de santé de Moulins-Engilbert. Le montant initial de la subvention est maintenu soit 397 200 € portant le taux de subvention à 64.69 % du projet HT.

Ainsi, le plan de financement est mis à jour ainsi :

Dépenses	Montant HT
Travaux	514 000,00 €
MOE	60 290,00 €
Etudes et Imprévu	39 710,00 €
<b>total</b>	<b>614 000,00 €</b>

RECETTES		taux
DETR sur l'ensemble du projet (30%)	397 200,00 €	64,69%
CD58 sur l'ensemble du projet (à solliciter)	61 400,00 €	10,00%
Région via TEA sur l'ensemble du projet plafonné à 150 000	- €	0,00%
Reste à charge CCBLM	155 400,00 €	25%
<b>TOTAL</b>	<b>614 000,00 €</b>	<b>100%</b>

**En fonction de ces éléments, le bureau communautaire décide de poursuivre le projet et de déposer le permis de construire.**

Par ailleurs, pour anticiper, il est également proposé de lever la tranche conditionnelle 3 de la maîtrise d'œuvre correspondant au DCE et au suivi des travaux et qui s'élève à 27 882,20 €.

**Il sera proposé au conseil communautaire de valider la tranche opérationnelle 3 de la maîtrise d'œuvre.**

### Bail emphytéotique pour la maison de santé de Luzy

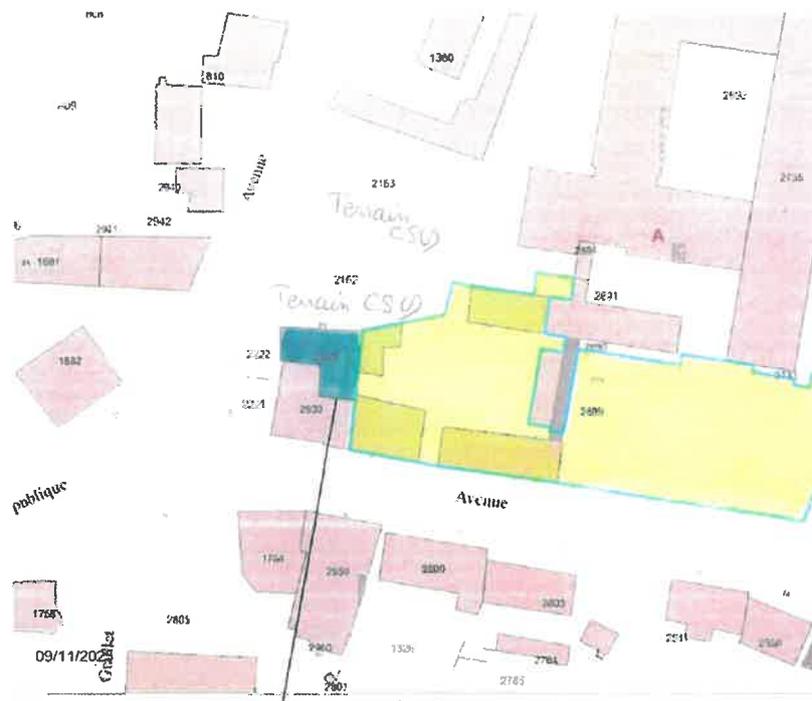
Monsieur le Président explique qu'après avis des Domaines, qui a chiffré à 240 000 € des différents bâtiments existants ainsi que les abords, comprenant plusieurs parcelles, le Centre de Soins de Longue Durée de Luzy a proposé de transiger à hauteur de 200 000 € pour vendre ces biens à la Communauté de Communes.

Lors d'une négociation effectuée cet été, la Communauté de Communes a proposé de nouveau la conclusion d'un bail emphytéotique.

Le pôle juridique a rédigé un projet de bail emphytéotique qui a été adressé au Directeur du CSLD qui va en référer au GHT.

Voici ce qui a été adressé dans le projet de bail :

Commune	Section	Parcelle	Superficie (m2)	Usage
Luzy	A	2889 p	122	Bâtiment partiellement maison de santé
Luzy	A	2890	415	Bâtiment maison de santé
Luzy	A	2893	2	Bâtiment escalier maison de santé
Luzy	A	2894	39	Bâtiment maison de santé
Luzy	A	2929	176	Terrain bâti dit "Grange Passard"
Luzy	A	2162	775	Terrain non bâti
Luzy	A	2163	775	Terrain non bâti
<b>Total</b>			<b>2304</b>	



Après échanges, et présentation jeudi 26 septembre du projet architectural, il serait ajouté tout le bâtiment actuellement occupé par la croix rouge, le parking, et retiré la parcelle 2894 de 39 m<sup>2</sup>.

Les terrains 2162 et 2163 pourraient être proposés à la CCBLM pour un montant de 40 000 €, le bail emphytéotique du restant à 1 € par an pour 99 ans.

Ces terrains pourraient être aménagés en parking, ou éventuellement valorisés en terrains à bâtir ultérieurement.

La commune de Luzy sera questionnée sur son éventuel intérêt pour acheter les terrains non bâtis. Des éclaircissements sont à faire

Une décision modificative est nécessaire par rapport à l'étang de chèvres. La CCBLM a reçu une somme de 81 703.84 € dans le cadre de l'accord transactionnel. Il est proposé de provisionner une partie de la dépense et d'affecter l'autre partie aux travaux qui seront réalisés en 2024.

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour la décision modificative telle que proposée.**

### **Transfert de la compétence eau potable**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes sera compétente en eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2026, cette compétence étant devenue obligatoire de par la loi.

Actuellement, les 46 Communes adhérentes à la Communauté de Communes sont organisées ainsi en ce qui concerne l'alimentation en eau potable :

**-Syndicat SIAEP des Eaux de la Dragne** : Chiddes (une petite partie), Limanton, Moulins-Engilbert, Préporché, Sémelay, Sermages, Saint-Honoré-les-Bains (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025) et Villapourçon, (Communes situées sur la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan), syndicat ayant par ailleurs comme adhérent la Commune d'Onlay (Commune située sur la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs)

**-Syndicat SIAEP des eaux de la région de Luzy** : Avrée, Chiddes (pour 2 abonnés) Fléty, Lanty, Rémilly, Luzy, Millay, Poil, Larochemillay, Tazilly, Savigny-Poil-Fol (Communes situées sur la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan).

**-Syndicat SIAEP du Val d'Aron** : Cercy-la-Tour, Charrin, Fours, Isenay, Montambert, Montaron, Montigny sur Canne, La Nocle Maulaix, Limanton, St Gratien Savigny, St Hilaire Fontaine, Ternant, Thaix, Vandenesse (Communes situées sur la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan), syndicat ayant par ailleurs comme adhérentes les Communes de Champvert, Devay, Diennes-Aubigny, Verneuil (Communes situées sur la Communauté de Communes du Sud Nivernais), Fertrève (une partie) (Commune située sur la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais)

**-Syndicat SIAEP du Bazois** : Achun, Alluy, Aunay en Bazois, Bazolles, Biches, Brinay, Châtillon en Bazois, Chouigny, Limanton, Maux, Mont-et-Marré, Montapas, Ougny Tamnay-en-Bazois, Tintury (Communes situées sur la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan), syndicat ayant par ailleurs comme adhérentes les Communes d'Anlezy, Fertrève (une partie), Frasnay-Reugny, Rouy, Saint- Maurice, Ville-Langy (Communes situées sur la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais).

**-Syndicat SIAEP de Pannecièrre** : Dun-sur Grandry (Commune située sur la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan), Blismes, Chaumard, Dommartin, Montigny en Morvan, St Hilaire en Morvan, St Péreuse (Communes situées sur la Communauté de Communes Morvan, Sommets et Grands Lacs), Gacogne, Mhère, Montreuillon, Vauclaix (Communes situées sur la Communauté de Communes Brinon, Corbigny, Tannay),

Suite à différentes réunions, il en ressort que les syndicats d'alimentation en eau potable qui existent actuellement sur le territoire de la Communauté de communes pourront être maintenus en l'état.

## Situation de la commune de Chiddes

La commune de Chiddes gère en régie l'alimentation en eau potable sur une partie de son territoire (alimentation du bourg – environ 90 abonnés). Elle est aussi adhérente au SIAEP de la dragne pour une partie de la commune. Quelques habitations sont également alimentées par le SIAEP de Luzy.

Dans le cadre du transfert de la compétence eau potable à la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la commune a engagé une réflexion pour la future gestion de la compétence.

Deux possibilités juridiques existent pour la partie du territoire gérée en régie :

- le transfert de la compétence à la Communauté de communes
- l'adhésion à un syndicat existant

Des assouplissements à la loi ont été prévus dans le CGCT. Ainsi, la Communauté de communes peut déléguer par convention la gestion de la compétence à une commune. Cette convention doit prévoir les modalités de coopération entre la Commune et la Communauté de communes, notamment concernant la facturation, l'entretien général et l'ensemble des obligations réglementaires qui seraient gérés par la commune et la question de la tarification.

Lors de la réunion avec le conseil municipal de Chiddes mardi 24 septembre, il en ressort que le conseil municipal préférerait une convention de délégation de gestion. En effet, il existe un écart conséquent du prix de l'eau entre celui actuellement facturé par la commune 1,62 €/m<sup>3</sup> et 67,22 € part fixe et celui du SIAEP de la dragne 2,17 €/m<sup>3</sup> et de Luzy 4,04 €/m<sup>3</sup> et 134 € la part fixe.

Par ailleurs, il a été évoqué lors de cette réunion que la commune de Chiddes puisse conventionner avec la CCBLM pour réaliser la facturation de l'assainissement collectif en même temps que celle de l'eau potable.

**Le bureau communautaire est favorable à cette proposition de convention de délégation de gestion de la compétence eau potable.**

Un courrier sera fait pour évoquer les problématiques d'harmonisation des tarifs auprès des parlementaires.

## Questions diverses

Le bureau communautaire souhaite maintenir le conseil communautaire le jeudi 31 octobre à Fours.

Monsieur le Président évoque l'avancée de l'étude de faisabilité pour la centralisation des services à Saint-Honoré-les-Bains. Un premier rendu a été fait. Des observations seront formulées afin de revoir certains éléments.

**L'ordre du jour ayant été vu, la séance est levée à 19h30.**

Le Secrétaire de séance,

Jean-Christophe SAVE.



Le Président de la Communauté  
de Communes Bazois Loire Morvan

Serge CAILLOT.

